

Chasse à licences – Chasse communale de Manhay-Erezée

Territoires de Laid l'Oiseau – Maredret

Soumission – 9 licences disponibles

Description des licences de chasse 2024/25

Chaque licence (excepté licence 7) offre la possibilité de participer aux journées de chasse collective (traque-affût). Ces journées seront prévues ultérieurement et seront au nombre de 3 au minimum. Celles-ci seront principalement organisées des mardis en novembre – décembre 2024.

1. 3 traques-affût uniquement (2 licences disponibles) – Licences 7

Territoire	Gibier	Offre minimale
Laid l'Oiseau & Maredret	Tous gibiers autorisés	225EUR

2. Période du 15 juillet 2024 soir au samedi 3 août 2024 – Licences 4a (3 licences disponibles)

Chasse du lundi 15 juillet 2024 soir au samedi 3 août 2024 au soir

Séance d'affût collectif le 15 juillet 2024 en soirée

Territoire	Gibier	Offre minimale
Licence 4a Laid l'Oiseau	sangliers brocards	300EUR

3. Période du 23 septembre 2024 soir au samedi 5 octobre 2024 – Licences 5b (2 licences disponibles)

Chasse du lundi 23 septembre 2024 soir au samedi 5 octobre 2024 soir

Séance d'affût collectif le 23 septembre 2024 en soirée

Territoire	Gibier	Offre minimale
Licence 5b Maredret	1 petit cerf par licence (dans les limites du plan de tir octroyé) biches, faons sangliers brocards autres chevreuils (à partir du 1 ^{er} octobre)	400EUR

4. Période du **7 octobre 2024 soir au samedi 19 octobre 2024** – **Licences 6b** (2 licences disponibles)

Chasse du lundi 7 octobre 2024 soir au samedi 19 octobre 2024 soir

Séance d'affût collectif le 7 octobre 2024 en soirée

Territoire	Gibier	Offre minimale
Licence 6b Marearet	1 petit cerf par licence (dans les limites du plan de tir octroyé) biches, faons sangliers brocards autres chevreuils (à partir du 1 ^{er} octobre)	400EUR

Déroulement de l'attribution des licences

Les licences périodiques (non délivrées par loterie aux habitants des Communes précitées) sont conformément à l'article 5 vendues ultérieurement par voie de soumission. Les habitants des Communes précitées pourront y soumissionner une période supplémentaire le cas échéant.

Un maximum de deux licences périodiques (deux périodes différentes) pourra être délivré par personne.

Chaque candidat indique :

- **S'il souhaite obtenir 1 ou 2 licences (maximum)**
- **L'ordre de préférence pour l'attribution de sa (ses) licence(s)**
- **L'offre (en chiffres et en toutes lettres) proposée pour chaque licence**

Les licences seront délivrées selon l'ordre de préférence de chaque chasseur et selon les meilleures offres reçues.

Informations générales

Le tir de Cerfs boisés et non-boisés s'effectue sur base d'un plan de tir et dans le respect de tir définies par le Conseil Cynégétique du Bois du Pays Manhay Erezée (CCBPME) et en application du cahier des charges. Le tir des non-boisés est prioritaire.

Les licences de chasse périodiques mentionnées ci-dessus incluent la participation aux journées de traque-affût sur les territoires de « Laid l'Oiseau – Maredret ». Afin d'atteindre les objectifs de réalisation du plan de tir, ces licences pourront inclure également la participation à des affûts collectifs supplémentaires, planifiés en novembre/décembre 2024 (voire janvier 2025) le cas échéant.

Enfin, et conformément à l'article 16§4 du cahier des charges, lors d'un tir fautif flagrant (non respect des consignes de tir et/ou de sécurité), le chasseur ne sera plus admis à chasser dans la forêt communale.

Dates et heures d'envoi et de soumission pour 2024/2025

Le formulaire à compléter (renseignements généraux et préférences) se trouve ci-après.

Les licences non attribuées seront adjugées par voie de soumissions écrites (au plus offrant) le lundi 03 juin 2024. Les ouvertures des enveloppes seront effectuées à 16h30 à l'administration communale de Manhay, salle du conseil.



Ces soumissions doivent être déposées ou envoyées par voie postale à l'administration communale de Manhay, Voie de la Libération 4 à 6960 Manhay ou par mail à smohy@manhay.org avant le **lundi 03 juin 2024 à 16h**.



Chasse communale de Manhay-Erezée
Candidature
Administration communale de Manhay
Voie de la Libération 4
6960 MANHAY

Je soussigné

NOM :

Prénom :

Adresse :

GSM :

mail :

N° de permis de chasse 2023/2024 :

souhaite proposer l'(les) offre(s) suivante(s) pour l'attribution du 6 mai 2024 afin d'obtenir une licence de chasse pour la Chasse communale de Manhay-Erezée.

Je complète le tableau des licences ci-après (**au verso**) en numérotant (de 1 à ...) selon mes préférences et j'indique mon offre pour chaque licence. Résumé des licences disponibles :

	Nombre de licences	Offre minimale	Territoire	Gibier
Licence 7	2	225EUR	Laid l'Oiseau & Maredret	Tous gibiers autorisés
Licence 4a	3	300EUR	Laid l'Oiseau	<u>Selon les périodes d'ouverture légales :</u> Maximum 1 cerf par licence biches, faons
Licence 5b	2	400EUR	Maredret	(dans les limites du plan de tir octroyé)
Licence 6b	2	400EUR	Maredret	Sangliers Brocards et autres chevreuils (daims éventuels)

Je certifie être titulaire de mon permis de chasse valide pour la saison cynégétique 2023/2024 et être domicilié sur le territoire de la commune de Manhay ou Erezée antérieurement au 1^{er} janvier 2024.

Date et signature



Je désire obtenir 1 (une) / 2 (deux) licences (entourer la proposition)

Ordre de préférence		Offre minimale	Territoire	Offre En chiffres et en toutes lettres
	Licence 7	225EUR	Laid l'Oiseau & Maredret – traques affût	EUROS
	Licence 7			EUROS
	Licence 4a	300EUR	Laid l'Oiseau	EUROS
	Licence 4a			EUROS
	Licence 4a			EUROS
	Licence 5b	400EUR	Maredret	EUROS
	Licence 5b			EUROS
	Licence 6b			EUROS
	Licence 6b			EUROS

Date + signature